

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 177

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« plausibles »

le mot :

« objectives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.